



En direct avec la CNRACL  
Flash d'info  
du groupe des élu-e-s CGT  
n° 24



Janvier 2016

Site Internet : <http://spterritoriaux.cgt.fr> - Courriel : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr) - Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [com@cgt.fr](mailto:com@cgt.fr)

**2016, pour chacune et chacun,  
Une année de luttes et de succès pour un  
système de retraite par  
répartition solidaire !**

**Groupe des élu-e-s CGT :**

**Collège des Actifs :** Monique Riveau ; Cécile Marchand ;  
Jean-Luc Gibelin ; Ludovic Degraeve ; Corinne Michel ;  
Aldo Pitarresi.

**Collège des Retraités :** Nicole Bernabé ; Claude Barré.

## Déterminé-e-s et combatif-ve-s !

Les élu-e-s du groupe CGT au terme d'une année du mandat confirment leur détermination et leur combativité pour défendre les intérêts des actif-ve-s et des retraité-e-s des fonctions publiques territoriale et hospitalière. La mise en œuvre des réformes retraites se poursuit avec son lot de reculs et de remises en cause... Notre opposition à ces réformes se renforce de jour en jour face aux conséquences concrètes !

Nous revenons dans ce numéro sur la mise en place de « l'inter-régime ». Les principes de partage, de mise en commun, de solidarité sont au cœur de notre syndicalisme. Mais il s'agit là de tout autre chose... Sous couvert d'un discours « d'égalité », il s'agit de nivellement par le bas, de la diminution des bénéficiaires du Fonds d'action sociale, de la réorientation des aides... La maîtrise de ces enjeux par le plus grand nombre d'actif-ve-s et de retraité-e-s est indispensable. Nous voulons y contribuer avec les informations de ce bulletin. Nous poursuivrons les prises de positions dans le cadre du conseil d'administration et notre vigilance est totale en la matière...

Bonne année de luttes et de succès pour le monde du travail et les retraité-e-s...

## La Lettre d'Information des actif-ve-s de la CNRACL

Le numéro de décembre 2015 est disponible.

Il a comme sommaire :

Un point d'actualités sur la « validation des services ». C'est très utile d'en prendre connaissance pour toutes celles et ceux qui ont des périodes de non titulaires à valider... .

Un focus sur « la bonification pour enfants ». Il s'agit là aussi de clarifier les dispositions spécifiques de notre régime de retraite.

Un point aussi sur « L'espace personnel » qui permet à chacune et chacun d'avoir accès à son dossier personnel, de vérifier les informations en possession du régime de retraite....

Il y a aussi un rappel sur le Droit à l'information pour les actives et actifs.

## **La commission Invalidité et Prévention.**

### **Nouveaux critères d'éligibilité**

A la suite de l'installation du nouveau conseil d'administration, un séminaire s'est déroulé au mois d'octobre. A cette occasion, les administrateur-trice-s CGT ont porté la mise à plat des critères d'éligibilité pour toute demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Lors de cette commission, le travail s'est poursuivi. Notre organisation porte différentes exigences, notamment concernant :

le nombre d'affilié-e-s relevant de nos établissements ou collectivités / un pourcentage de subventionnement différent selon ce nombre et la recherche de subvention d'autres organismes / la suppression du subventionnement pour la phase « diagnostic » / l'existence d'un Document Unique, voire sa mise à jour / l'implication des CHSCT et des représentant-e-s du Personnel / privilégier les ressources internes, à minima savoir les prestataires extérieurs qui interviendront / intégrer un-e administrateur-trice dans le comité de pilotage pour attribution des subventions.

Depuis bien longtemps, les administrateur-trice-s CGT demandent aux syndicats de s'investir dans les démarches de prévention subventionnées par le FNP et de nous faire remonter le suivi du projet, ou toute difficulté.

Ces informations permettront aux administrateur-trice-s CGT d'être encore plus crédibles dans les remarques portées sur les projets lors des séances de la CIP, de porter la voix des syndicats et des agents de nos collectivités ou établissements pour servir aux mieux les projets et la défense de nos collègues.

### **Le réseau des SDIS du Centre**

Le réseau Santé Sécurité des SDIS du grand centre (R3SGC) (Allier, Cher, Creuse, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Puy de Dôme) demande une nouvelle subvention auprès du FNP sur la thématique « Risques Psycho- Sociaux ».

Les administrateur-trice-s CGT ne peuvent admettre que le FNP subventionne un projet tel que présenté par ce réseau dans lequel :

les représentant-e-s du personnel ne sont pas inclus dans le comité de pilotage et/ou de suivi. seuls les directions, le service de santé médical des SDIS et le service hygiène et sécurité ont participé à l'élaboration du projet, sans les personnels directement concernés

la Fédération des pompiers de France, association relevant de la loi 1901 n'ayant aucun mandat statutaire, utilise des éléments pour publier un classeur sur différentes thématiques de prévention subventionnées par le FNP à hauteur de 252 000€.

### **10 ANS du FNP de la CNRACL**

De nouveau, notre organisation a porté l'importance d'établir un bilan quantitatif des démarches de prévention et des projets de réseaux subventionnés par le FNP, afin d'évaluer ce qui pourrait être transposable dans d'autres établissements et/ou collectivités, et de ne pas re-subventionner des démarches déjà effectuées, mais au contraire les utiliser. Le FNP a environ 10 ans d'existence, il est temps de regarder ce qui a été capitalisable et utile à l'ensemble des établissements et collectivités.

**Création d'une lettre électronique :** A la demande des administrateur-trice-s représentant les affilié-e-s, la CNRACL va être créée une newsletter juridique sur des différentes thématiques liées à la prévention à la disposition de « toutes et tous » (employeurs, agents, CHSCT ou tout acteur de la prévention).

Les personnes intéressées devront obligatoirement s'inscrire sur le site du FNP <http://www.espace-droit-prevention.com>

### **La commission de la Réglementation.**

Une présentation du suivi de nos demandes a été effectuée par les services gestionnaires. Comme depuis plusieurs commissions, les tutelles n'ont apporté aucune réponse sur ces sujets importants.

Suite à ces non-réponses, les administrateur-trice-s CGT ont signalé que les situations des agents continuent à s'aggraver et que le risque de contentieux s'aggrave.

Concernant la présentation des EIR (Entretien Individuel Retraite), il est constaté que le nombre d'entretiens abandonnés devient important. Cette hausse est due à une non-complétude des comptes individuels retraite par les employeurs, malgré l'obligation réglementaire.

Notre organisation demande à tous les syndicats de vérifier, dans leur collectivité ou établissement, si les comptes individuels sont bien renseignés. Dans le cas contraire, les syndicats doivent intervenir auprès des directions pour leur rappeler leurs obligations, et faire remonter les difficultés rencontrées aux administrateur-trice-s CGT CNRACL afin qu'ils puissent en faire part aux tutelles et services gestionnaires des problèmes rencontrés par nos collègues.

La CGT a fait constater aux tutelles que les employeurs ne respectaient pas leurs obligations réglementaires en toute impunité au détriment des agents.

### **Commission des Comptes**

Situation de trésorerie actualisée et prévisionnelle

Le recours aux financements s'est effectué sur les deux premières échéances, et la trésorerie est créditrice et systématiquement supérieure aux prévisions depuis la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Les frais financiers sur les 10 premiers mois sont de 301 000 €, le prévisionnel sur cette même période établi en début d'année était de 353 000€, les frais financiers en 2014 étaient de 630 000€ sur la même période. Les produits financiers sont estimés à 677 000€.

Les perspectives pour 2016 sont favorables avec aucun découvert anticipé à ce jour, ce qui devrait permettre de ne pas recourir à l'emprunt.

La proposition de budget correspond aux perspectives d'activité 2016 visant la mise en œuvre ou la poursuite d'actions pour répondre aux engagements de la COG 2014-2017.

Promouvoir un service personnalisé et adapté aux assurés : par la poursuite de la collecte des coordonnées médiatiques, de la dématérialisation des échanges, de la simplification des démarches, l'extension de l'utilisation des SMS,

La simplification du traitement des demandes de liquidation des droits à retraite : avec le déploiement du SAS d'échanges, la fiabilisation et l'optimisation des traitements,

Assurer la gestion active du stock de validations de services : par l'application des mesures réglementaires et la mise en place des dispositifs pour mener à bien l'instruction des dossiers.

La CGT annonce sur cette proposition budgétaire, première mise en musique de la COG, son opposition en raison notamment d'une baisse de moyens, même si cette baisse est inférieure à celle prévue dans la COG.

## La commission Développement et Partenariat

### Partenariat Hospitalier

#### **Convention Hospitalière 2015-2017 :**

Au 16 décembre 2015, 59 conventions hospitalières sont signées, couvrant 64 départements.

#### **Protocole de partenariat avec la Fédération hospitalière de France (FHF) :**

Le nouveau protocole de partenariat national entre la CNRACL et la FHF a été signé le 25 novembre 2015. Ce protocole vient en appui de l'ensemble des dispositifs opérationnels proposés dans le conventionnement départemental pour les employeurs de la FPH. Il prévoit également d'étudier des pistes de mutualisation d'organisation à l'instar du partenariat avec les CDG ainsi que l'évolution d'organisation de la fonction retraite dans les établissements hospitaliers. Enfin, il facilite l'échange entre les DRH des établissements et le régime sur les évolutions réglementaires et de gestion.

#### **Convention Hospitalier pour le CHU de Lille :**

Le CHU de Lille est le seul établissement à couvrir 69 établissements.

La convention hospitalière actuelle prévoit un forfait de 5 000€/an et une rémunération complémentaire de :

1 000 € si entre 5 et 19 établissements, 2 000 € si entre 20 et 24 établissements, 3 000€ plus de 25 établissements.

Le service gestionnaire propose la mise à jour suivante :

5 000 € si entre 50 établissements et 59 établissements, 6 000 € si plus de 60 établissements.

Un avenant à la convention du CHU de Lille pour une rémunération à 6 000 € car il couvre plus de 60 établissements.

### Partenariat CDG

#### **Convention CDG 2015-2017 :**

Au 30 novembre 2015, toutes les conventions, soit au total 95 ont été signées avec les CDG.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2015, 26 010 actes de gestion ont été effectués par les CDG, contre 18 041 pour la même période en 2014.

Au 30 novembre 2015, 103 formations ont été réalisées par les correspondants.

### Taux de complétude des Comptes Individuels Retraite (CIR)

#### **Complétudes des Comptes Individuels Retraite :**

En 2015, 343 demandes d'Entretien Individuel Retraite (EIR) ont été abandonnées et non traitées suite à l'incomplétude du Compte Individuel Retraite (CIR) du demandeur.

Le principe légal est que la responsabilité de cette complétude revient au dernier employeur.

La CGT demande aux agents de vérifier leur compte afin d'intervenir auprès de leur direction si leur CIR reste incomplet.

La CGT demande aussi des propositions par la caisse ainsi que par les tutelles afin d'accompagner les employeurs sur la complétude des comptes individuels retraites (CIR) et de réfléchir sur des moyens juridiques permettant de compléter le dispositif.

### Bilan Formations des OS 2015

6 sessions ont été organisées sur la réglementation CNRACL. Le total des candidatures présentées pour la CGT était de 55. Le total des inscrits était de 47.

6 sessions ont été organisées sur l'invalidité CNRACL. Le total des candidatures présentées par la CGT était de 58. Le total des inscrits était de 40.

La CNRACL n'étant pas reconnue comme organisme de formation, cela pose un réel problème. Un nouveau courrier a été adressé en ce sens par la caisse à la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, Mme Lebranchu, sans réponse pour l'instant.

### Formations des OS – Calendrier 2016

<b>Formations Organisations Syndicales Réglementation - RAFP - Invalidité et FNP</b>	<b>Dates</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>du 09 au 12 mai 2016</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>du 06 au 09 juin 2016</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>du 20 au 23 juin 2016</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>du 19 au 22 septembre 2016</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>du 03 au 06 octobre 2016</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>du 17 au 20 octobre 2016</b>
<b>Formations Organisations Syndicales Commission de Réforme</b>	<b>Dates</b>
<b>Paris</b>	<b>24 et 25 mai 2016</b>
<b>Toulouse</b>	<b>07 et 08 juin 2016</b>
<b>Lyon</b>	<b>21 et 22 juin 2016</b>
<b>Rennes</b>	<b>28 et 29 septembre 2016</b>
<b>Troyes</b>	<b>04 et 05 octobre 2016</b>
<b>Poitiers</b>	<b>18 et 19 octobre 2016</b>

## **La commission du Fonds d'Action Sociale**

La commission du FAS s'est tenue le 16/12/15 de 8H à 11H.

Les différents points à l'ordre du jour :

consommation du budget du FAS au 31/10/15

communication, envers les retraités - es les plus démunis – es, sur la dépendance et les ateliers « du bien vieillir ».

questions soulevées par la CGT, la CFDT sur l'inter – régimes

### **1 - la consommation du budget du FAS :**

À octobre 2015 la consommation du budget est de 79 710 432 euros (en octobre 2014 nous étions à 91 782 993 euros). Le budget prévisionnel pour 2015 est estimé à 102 046 067 pour un budget alloué au FAS de 123 millions d'euros.

Malgré la diminution du ratio du budget du FAS, qui passe progressivement de 0,8% à 0,6% des contributions versées, nous ne consommons pas la totalité de ce budget.

Notre interrogation porte principalement sur les raisons pour lesquelles les retraité-e-s pouvant bénéficier de ces aides ne les sollicitent pas.

Le budget accordé au FAS sera pour 2016 de 126,8 millions d'euros.

Il est important que tous les syndicats mesurent l'importance de la sous-utilisation du budget du FAS qui permet à nos tutelles « sécu et budget » de se gargariser en considérant que la décision est juste d'avoir diminué le budget du FAS et qu'il n'y a donc aucun élément qui puisse permettre d'arrêter cette hémorragie du budget.

La CGT insiste à nouveau pour préciser que beaucoup de nos retraité-e-s ne demandent pas les aides auxquelles elles-ils peuvent prétendre. C'est pourquoi il nous semble essentiel de communiquer envers nos retraité-e-s les plus démunis-e-s (mise en place d'un diaporama sur le FAS).

### **2- Communication envers nos retraité-e-s les plus démunis-e-s :**

« Les bénéficiaires » de « la prime exceptionnelle » de 40 euros en 2014 (pensionné-e-s percevant 1 200 euros maxi toutes pensions confondues) ont été contacté-e-s : 19 850 courriers et 5 000 mails envoyés avec pour cible l'aide à l'énergie.

Suite à cet envoi 2226 retraité-e-s ont envoyé une demande d'aide dont 1 121 pour une demande d'achat de matériel informatique.

Pour 2015, il est proposé d'accorder à 1 121 demandeurs une aide ponctuelle de 500 euros pour l'achat d'1 premier matériel informatique. Cette aide pourra être versée sous forme d'avance/achat (car sinon obstacle pour l'équipement des plus démunis-e-s). Cette mesure a été votée favorablement et s'appliquera donc pour les 1 121 demandeurs.

*Communication sur la dépendance et « les ateliers bien vieillir » :*

Jusqu'à présent 13 CARSAT opérationnelles dont 593 000 retraité-e-s CNRACL pour un budget de 465 000 euros.

Prévu pour 2016 l'entrée de la CARSAT Nord Picardie et Alsace Moselle pour un budget de 830 000 euros.

Seule la CARSAT Pays de Loire n'est pas intégrée à ce dispositif.

La CGT demande une lisibilité sur ces ateliers qui fait quoi ? Le coût pour les retraité-e-s ? Qui en bénéficient ? Beaucoup de questions sur ces ateliers persistent !!

### 3 – L'inter – régimes :

Une série de questions, sur ce thème, avait été envoyée par la CGT un mois avant le CA de décembre. Les réponses apportées étaient plus que floues (nous pouvons peut être mettre un lien avec le fichier questions réponses donné à la commission du FAS).

Malgré toutes nos interrogations et notamment sur la gouvernance nationale et locale, la seule réponse apportée se résume à ce que 3 administrateurs-trices participeront au comité national inter-régimes (conférence des financeurs).

Nous avons un manque total de lisibilité sur cet inter-régimes CNAV MSA RSI. Notre crainte est un alignement vers le bas de toutes les prestations versées. En effet, les évaluations, quoi qu'on en dise, seront conditionnées à un budget ; que fera-t-on lorsque le budget sera consommé ? La question des moyens est cruciale et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement « n'apporte aucune garantie sur les moyens accordés pour les objectifs affichés ».

La convention inter – régimes a été soumise au vote au CA de la CNRACL :

POUR : Employeurs et FO, CFDT : abstention CGT : CONTRE,

la convention inter-régimes est donc adoptée.

Belle mascarade, car de toute façon quelques soient nos réticences « la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement » précise à l'article 6 : « la CNAV, la CMSA, la CNRSI et la CNRACL concluent avec l'état une convention pluriannuelle fixant les principes et les objectifs d'une politique coordonnée d'action sociale en vue de préservation de l'autonomie des Personnes Âgé-e-s conduite par les régimes que ces organismes gèrent. Elle est conclue dans le respect de la COG que ces organismes signent avec l'état ». La loi a donc imposée l'Inter-régime mais il est important que nous ayons fait part des craintes et doutes concernant la situations des retraité-e-s de notre régime.

Des millions de retraités se retrouvent « embarqués » dans l'inter-régimes des Fonds d'Action Sociale ceux de la CNAV, MSA ET RSI depuis 2012 et les pensionnés de la CNRACL de par la loi et depuis le vote du CA le 17/12/15.

Quelle information aux retraité-e-s ? Et plus largement, cette adhésion à l'inter – régimes des FAS n'ouvre-t-elle pas la porte à un régime unique de retraite ?!

ATTENTION ces dispositions inter – régimes sont bien loin des propositions de la CGT de la maison commune des régimes de retraites. Nous constatons qu'elles se déroulent dans un contexte de politique d'austérité pour tirer les droits vers le bas en faisant des économies sur le dos des retraité-e-s. D'autre part, si les retraité-e-s percevaient une pension égale au minimum au SMIC elles et ils auraient besoin de moins d'aides.

La politique menée en terme de revalorisation du montant des pensions ne va certainement pas améliorer la situation financière de nos retraité-e-s.... STOP à l'hypocrisie !!!

### **La Lettre d'Information des retraité-e-s de la CNRACL**

Le numéro de décembre est paru. Il a comme sommaire :

Un point d'actualité portant sur le calendrier des versements des pensions en 2016.

Un focus sur les seuils d'exonérations des cotisations sociales pour l'année 2016. C'est une information importante pour les retraité-e-s.

Un point aussi sur les aides financières du Fonds d'action sociale de la CNRACL. Il s'agissait d'une possibilité de demande à formuler avant le 31/12/15. Mais plus globalement, il est important que les retraité-e-s qui peuvent être bénéficiaires des prestations du FAS se manifestent et déposent des demandes...

L'information est aussi donnée de la parution du catalogue «Vacancez-vous ! »